

ARABIE SAOUDITE



Abdullah al-Derazi



Youssef al-Manasif

Risque d'exécution imminente

Abdullah al-Derazi et Youssef al-Manasif ont été condamnés à mort pour des crimes qu'ils sont accusés d'avoir commis alors qu'ils étaient mineurs. Leur condamnation se base sur des aveux arrachés sous la torture. Il est encore possible d'empêcher leur exécution. Signez dès maintenant notre appel urgent.

Abdullah al-Derazi aspirait à devenir avocat. En 2014, âgé de 18 ans, il a été arrêté sans mandat pour sa participation présumée à des activités terroristes. Maintenu en détention au secret pendant trois mois, il a été brûlé autour des yeux, blessé au genou et à l'oreille, et suspendu pendant de longues périodes. Ces sévices ont conduit à son hospitalisation, où il a passé deux semaines dans le coma. Sous la torture, les autorités l'ont contraint de signer une fausse confession. Malgré l'absence de preuves matérielles contre lui, Abdullah a été reconnu coupable en 2018, sans l'assistance d'un avocat. La Cour a confirmé ce jugement en 2022. Désormais âgé de 28 ans, Abdullah risque d'être exécuté à tout moment, sans préavis.

Youssef al-Manasif, un jeune homme passionné d'art et aspirant mécanicien, a été arrêté en mars 2017, à l'âge de 20 ans. Les autorités l'ont interpellé sans mandat pour des actes qu'il aurait commis lorsqu'il était adolescent. En détention, Youssef a été attaché à un escalier et battu, puis placé en isolement pendant cinq mois. Sous la torture, il a été contraint de signer des aveux déclarant son implication dans des actes terroristes. Tout comme Abdullah, Youssef n'a eu accès à un avocat qu'après sa condamnation à mort en première instance, en octobre 2022. Son avocat n'a pas été informé des étapes de la procédure, de sorte qu'il n'a pu préparer sa défense. Le sort de Youssef

doit à présent être tranché par la Cour suprême, mais ses chances d'échapper à une exécution sont infimes. Abdullah et Youssef ont tous deux été condamnés à mort pour des faits qui se seraient déroulés alors qu'ils n'avaient pas 18 ans. En 2020, l'Arabie saoudite a pourtant adopté un décret royal abolissant la peine de mort pour les mineurs. Un an plus tard, la Commission saoudienne des droits de l'homme a ajouté que toute personne qui commet un crime passible de la peine de mort en tant qu'enfant est désormais soumise à une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement.

Enfin, aucun des deux hommes n'a été reconnu coupable d'infractions ayant entraîné le décès d'autrui. Cela signifie que les faits reprochés ne remplissent pas le critère des «crimes les plus graves» exigé par le droit international pour justifier l'application de la peine de mort. EC

SOURCES : Reprieve; Organisation saoudienne pour les droits de l'homme (ESOHR); Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme

→ À l'occasion de la Journée internationale des droits humains du 10 décembre 2023, nous avons déjà lancé une pétition pour demander l'annulation de la peine de mort de huit hommes condamnés alors qu'ils étaient mineurs, dont Abdullah et Youssef.

Autre appel urgent à signer: l'appel urgent d'août 2024 (Israël/Sde Teiman) reste d'actualité. Vous pouvez toujours le signer, voir p. 13.

Dans la lettre d'intervention, il est demandé au prince héritier d'Arabie saoudite de suspendre immédiatement les exécutions d'Abdullah et de Youssef, de leur accorder la grâce ou de commuer leur peine; subsidiairement, d'ordonner de nouvelles procédures excluant les aveux arrachés sous la torture et respectant le décret royal de 2020. Il est ajouté que ces exécutions sont contraires aux traités qui lient l'Arabie saoudite, notamment la Convention contre la torture et la Charte arabe des droits de l'homme, dont l'article 6 prévoit que la peine de mort ne peut être prononcée que pour «les crimes les plus graves». Il est enfin signalé que ces exécutions risquent de nuire gravement à l'image de l'Arabie saoudite, en particulier dans la perspective du 19^{ème} Forum sur la gouvernance de l'Internet, qui doit se tenir le 15 décembre 2024 à Riyad, la capitale.

Lettre au prince héritier d'Arabie saoudite

His Royal Highness Crown Prince
 Mohammad bin Salman bin Abdulaziz
 Al Saud
 Riyadh
 C/O His Excellency Dr. Adel Siraj
 Merdad
 Ambassador of Saudi Arabia
 Royal Embassy of Saudi Arabia
 Kirchenfeldstrasse 64
 3005 Bern

Port: CHF 1.00(courrier B)

Copie à l'ambassade

His Excellency Dr. Adel Siraj Merdad
 Ambassador of Saudi Arabia
 Royal Embassy of Saudi Arabia
 Kirchenfeldstrasse 64
 3005 Bern

E-mail: saudia.be@bluewin.ch

Port: CHF 1.00 (courrier B)

Délai d'intervention:
 15 octobre 2024
Merci!

IMAGES: ESOHR